



Annuler un certificat de nationalité passant par un desavoeux de

Par **tonton**, le **05/07/2008** à **00:11**

JEvis avec ma concubine depuis cinq ans. Nous avons deux enfants. Elle et moi etions en situation irrégulière lors de la naissance du premier enfant. Elle a fait reconnaître cet enfant par un français. Après l'obtention du certificat de nationalité de l'enfant, ma concubine a obtenu sa régularisation au titre de parent d'enfant français. mais à ce jour je veux annuler ce certificat de nationalité afin de reconnaître mon fils surtout qu'en plus mon fils ne porte pas mon nom. Enfin quelles peuvent être les conséquences de cette annulation pour la mère et pour l'enfant?